

LE DROIT DES TSIGANES...

AUX DISCRIMINATIONS, EXPULSIONS, COUPS ET BLESSURES

- **Saint Yorre - 17 septembre** - Un marchand ambulancier porte plainte contre le Maire pour discrimination raciale.

M. Gervino se voit refuser l'entrée au camping en vertu d'un décret municipal du 12 juin 1981 « Considérant que la cohabitation des touristes et des caravaniers, nomades, forains... n'est pas possible en raison des modes de vie très différents... »

M. Lambert, médaillé de la Résistance, s'insurge. Le comité local du Mrap et la section départementale de la Ligue des Droits de l'Homme jugent « l'arrêté municipal intolérable ».

La Municipalité justifiait son arrêté par des incidents survenus entre des forains et d'autres campeurs et par des dégradations.

Suite à l'émotion suscitée par cette affaire et aux nombreuses interventions auprès de la Municipalité — dont celle du comité local du Mrap reçu pendant plus d'une heure par le Maire de la commune — ce dernier vient d'annuler l'arrêté incriminé pour le remplacer par un autre.

- **Rhône - 30 octobre** : Le comité de Villeurbanne écrit au Préfet : « Notre attention a été attirée sur les mesures d'expulsion prises à l'encontre des Gitans de St Denis-Laval. Nous nous en étonnons d'autant plus que la loi de 1969 fait obligation à chaque commune de prévoir un terrain d'accueil et que jusqu'ici, elle n'a pas été respectée dans la plupart des cas. Cette expulsion s'est faite aux dépens de la vie familiale, professionnelle, ainsi que de la scolarité des enfants ».

Ivry : double faute

Ivry : Gitans + Yougoslaves = double faute

Fin octobre. Une dizaine de familles de Tsiganes yougoslaves sont menacées d'expulsion dans les huit jours.

Motif : occupation irrégulière, loyers non payés (mais depuis trois ans le propriétaire refusait de donner des quittances). Après diverses interventions, l'expulsion est stoppée. Mais ceci s'insère dans une longue histoire. Nous devons nous borner à remonter au mois de septembre. Dans la rubrique « A vos plumes » (Courrier des lecteurs) du Journal Municipal « Ivry ma ville », une lettre à M. le Maire : « On ne fait rien », lettre signée « Un groupe d'habitants d'Ivry Port ».

En voici quelques extraits

« Quelle décision avez-vous prise pour l'expulsion des étrangers yougoslaves et en particulier ceux logeant à l'angle de la rue Westermayer-P. Vaillant-Couturier ? Et des Gitans ? »

« Ils sont au chômage, nous payons pour eux, et tous les jours ils commettent des cambriolages ».

« Que sont-ils venus faire en France ? Et à Ivry ? »

« Que viennent-ils faire, tous ces Gitans ? ».

A Paris, les Indiens manifestent pour leur survie

Le 6 novembre au matin, les Parisiens qui se trouvaient aux alentours des Champs-Élysées ont été les spectateurs du défilé inhabituel de 80 Indiens du Canada, chanteurs et tambours en tête, avec leurs chapeaux, leurs plumes, leurs tresses et leurs turquoises. Après avoir été reçus à l'ambassade du Canada, ces Indiens venus de la lointaine Colombie Britannique se rendaient en cortège à celle de Grande Bretagne. Pendant ce temps, plusieurs d'entre eux étaient reçus au Quai d'Orsay. D'autres Indiens Canadiens venus du Saskatchewan, étaient reçus à l'Élysée par M. Régis Debray. Ils ont rappelé que la France avait son mot à dire sur les Indiens du Canada avec lesquels elle a signé des traités qui n'ont jamais été abrogés.

C'est que M. Trudeau, premier Ministre du Canada, déploie actuellement tous ses efforts pour que la « British America Law », la constitution du Canada, soit placée sous la juridiction du Parlement du Canada plutôt que sous celle du Parlement Britannique, comme jusqu'à présent. Actuellement, ces efforts ont abouti à une résolution présentée devant le Parlement Canadien demandant au Parlement britannique d'amender la Constitution canadienne actuelle pour en faire une « Charter of Rights » sous la juridiction du gouvernement canadien. Ceci est présenté aux Canadiens comme le moyen obligé pour achever le processus d'accès à l'indépendance complète de cette ancienne colonie britannique. La veille du défilé M. Trudeau avait acquis l'accord de 9 provinces canadiennes, la 10^e, le Québec français étant irrémédiablement contre.

Mais pour les Indiens, les seuls peuples indigènes du pays, cette nouvelle Constitution est l'acte final du gou-

vernement du Canada pour les déposséder de leurs terres, s'emparer des ressources naturelles de celles-ci, abroger leurs statuts politiques particuliers et leur refuser à tout jamais le droit à l'auto-détermination. C'est une sorte de génocide législatif.

En effet, les Nations indigènes du Canada n'ont jamais fait partie de la Confédération canadienne, et c'est avec la Grande-Bretagne seulement qu'ils ont signé des Traités et des accords de pêche, de chasse, etc. Et à la faveur de ce « rapatriement » (patriation) de la Constitution canadienne, on va tirer un trait sur tout cela. Tous ces faits ont été ignorés et même dissimulés par le gouvernement canadien dans son action pour acquérir son indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni. Aujourd'hui, plus de 1 400 000 Indiens revendiquent leurs droits sur des territoires couvrant plus de 2 400 000 miles carrés. Deux cents d'entre eux ont traversé le Canada d'Ouest en Est en chemin de fer pour faire connaître leur lutte. C'est le « Constitution Express ». Ils étaient ensuite en Europe où ils ont accompli une tournée en Allemagne, en France, en Hollande, en Belgique, et finalement en Grande-Bretagne.

Le 7 novembre, les Indiens ont tenu du matin au soir, à la Bourse du Travail, une journée d'information et de débat avec le public parisien au sujet de leur lutte. Ils ont insisté sur la nécessité de la solidarité internationale pour leur survie qui est menacée par les projets de M. Trudeau. Pour sa part le Mrap les a assurés de la sienne qui s'inscrit dans la lutte consécutive qu'il mène depuis des années en faveur des peuples indiens des Amériques.

Dans sa réponse, un Maire-adjoint, malheureusement, ne repousse aucun de ces propos, mais enchaîne : « Nous soutiendrons par notre présence une déclaration publique, l'expulsion indispensable des squatters marginaux qui occupent aujourd'hui ces immeubles ». Nous ne saurions trop vous encourager à intervenir auprès du Préfet ».

Or, s'il est vrai que de nombreux gens de passage ont occupé l'immeuble et que la délinquance ne peut être exclue, les occupants actuels travaillent, leurs enfants sont régulièrement scolarisés et (nous pouvons en témoigner) les logements vétustes sont tenus le plus propre possible.

Une réponse à notre comité précise que la Municipalité veut laisser les Ivryens s'exprimer librement ce qui ne signifie pas approbation. Nous ne saurions trop louer une municipalité d'accorder la parole à tous mais nous ne pouvons admettre qu'un directeur de journal — a fortiori un édile d'une municipalité démocratique — laisse passer sans réaction des propos racistes et difamatoires qui entretiennent une mentalité d'exclusion et poussent — hélas — aux actes.

De plus en plus sérieuse : nous en arrivons à ce qui semble bien être des « bavures » policières très graves à Toulouse et Montreuil.

Toulouse : affaire Metbach

Dans Droit et Liberté, n° 401, l'affaire était relatée « en bref » — trop en bref, a estimé notre comité toulousain — (et avec mention d'une accusation de vol de pomme, alors qu'il s'agissait de... mimosa !)

Nous donnons donc le texte d'une pétition lancée par les Amitiés Tsiganes de Toulouse, le Mrap et 7 autres associations

« Le mercredi 11 mars, une famille de Gitans Manouches était agressée chez elle par des policiers en civil, sous le regard bienveillant de gardiens de la Paix en tenue. Peu de temps après, dans les locaux du Commissariat Central, le jeune Henri Metbach, les yeux bandés, les poignets liés, était frappé sauvagement au ventre et au visage, durant plusieurs heures. Aujourd'hui, fait rare chez les Tsiganes, les Metbach portent plainte.

Avec eux, les associations sus signées dénoncent dans ces faits :

— la partialité des forces policières,
— les violences envers les biens, envers les personnes...

— l'abus du pouvoir et la banalisation de la violence policière.

Et nous demandons en même temps :

— Est-ce par hasard que de tels agissements aient lieu à l'égard des Gitans ?

— et ces actes ne préparent-ils pas, dans le contexte du racisme envers toutes les minorités de notre pays, le chemin d'un processus irréversible ? »

— Au mois d'août, la pétition avait recueilli 1215 signatures — dont 150 par le jeune Henri Metbach lui-même. Des policiers gradés étant impliqués, le dossier a été transmis de Toulouse à Paris. De nombreuses autorités ont été saisies. Affaire à suivre...

La famille Santiago est française

Montreuil : l'affaire Santiago - 7 octobre

Un extrait de la déclaration de la Fédération Tsigane de France :

« Informées des événements survenus dans une famille de Gitans Français de la banlieue parisienne, la Fédération Tsigane de France s'est rendue sur place, ce mardi 20 octobre 1981, pour recueillir le témoignage des intéressés. A partir d'un incident banal — défaut de port de casque pour un fils circulant à cyclomoteur — les agissements de la police (notamment ceux d'une auxiliaire féminine) ont abouti à des brutalités inadmissibles sur deux femmes, dont l'une, enceinte de plus de huit mois, a accouché, sept jours plus tard, d'un enfant mort-né. Le lien entre ce décès et les mauvais traitements subis n'est pas encore établi. Mais il ne fait aucun doute qu'il le sera après les expertises qui ont été demandées, la famille ayant, bien entendu, porté plainte ».

Suit l'énoncé de « brutalités de cette auxiliaire féminine, aidée d'autres « gardiens de la Paix » : injures, humiliations, fouille intégrale, coups de pied dans le ventre de la femme enceinte... »

« Une semaine plus tard, Mme Santiago mettait au monde un enfant mort-né. C'est tout ! »

La famille Santiago est une famille française. Ils sont dix : les parents et huit enfants... Il n'y en aura pas neuf... »

La direction nationale du Mrap, alertée par la Fédération Tsigane, a écrit au ministre de l'Intérieur :

« Notre Mouvement se joint à tous ceux qui réclament que « toute la vérité soit faite » pour reprendre l'expression de Mme Neiertz, député de la Seine Saint Denis.

Il y va de cette équité, de cette sécurité pour tous, et aussi de la confiance entre la police et la population que vous entendez promouvoir dans votre lettre adressée à tous les policiers. Il faut en effet qu'on puisse être certains que « l'origine, la nationalité, la race, ne jouent aucun rôle » dans l'attitude des forces de l'ordre et que tout manquement à cette règle soit énergiquement sanctionné ».

Là aussi, affaire à suivre avec beaucoup d'attention par tous les antiracistes.

Bertrand BARY

Notre Commission « Tsiganes et Gens du Voyage » a été reçue pour la seconde fois par M. Lesire-Ogre, au ministère de la Solidarité Nationale. Nous étions huit — dont trois Voyageurs — l'entretien, de plus de deux heures, a été très positif.



**TSIGANES
ET GENS DU VOYAGE**

QUELLE PLACE
DANS LA SOCIÉTÉ ?

M.R.A.P.
95, RUE
OBERKAMPF
75018 PARIS

LIBERTÉ

Robert PAC